

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX
DU VIGEANT
Réunion du 23 janvier 2024**

Le 23 janvier 2024, Mme la sous-préfète de Montmorillon a présidé la réunion de la commission de suivi de site du centre d'enfouissement du Vigeant.

Etaient présents :

Odile FONTENEAU	Responsable d'exploitation Séché Eco Industries (SEI)
Patrice COUTURIER	Directeur d'exploitation SEI
Julien CAVALLO	SEI
Sophie KOLLMANN	SEI
Nathalie BUSSIÈRE	SEI
Franck TRILLAUD	SEI
Michel JARRASSIER	Maire d' Usson du Poitou, président de la communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG)
Pierre GOURMELON	Maire du Vigeant
Michel DEBIAIS	Association UFC Que choisir
Roland CAIGNEAUX	Association Vienne Nature
Alain BREGEON	Association ARDAN
Pierre BUSSON	DREAL

Mme la sous-préfète ouvre la séance et donne la parole à Madame FONTENEAU responsable d'exploitation qui présente le site ainsi que le bilan d'activités 2022.

Aucune évolution réglementaire n'est à signaler en 2022.

Incidents 2022

Le site a fait l'objet d'un incendie à l'été 2022 dont l'origine est inconnue (parmi les pistes envisagées, la fermentation de déchets ou encore la présence de batteries). Les impacts environnementaux se limitent aux dégagements de fumées, le fond de l'alvéole n'a pas été touché. La DREAL a été prévenue, et a par la suite été rendue destinataire d'un rapport relatif à cet incendie. L'installation de caméras thermiques par l'exploitant, afin de détecter les éventuels départs de feu, devrait permettre à l'avenir une intervention plus rapide.

Durant l'année 2022, il n'y a pas eu de déclenchement du portique de détection de la radioactivité.

M.COUTURIER, directeur d'exploitation, indique que le volume de l'activité en 2022 s'établit à 134 307,57 tonnes pour une capacité annuelle autorisée de 150 000 tonnes. Les volumes les plus importants réceptionnés proviennent des départements de la Vienne et de la Charente.

En matière de gestion des eaux, M. COUTURIER explique que les lixiviats sont traités par une unité de traitement (bioréacteur à membranes) qui permet de dégrader les pollutions organiques et azotées, de séparer l'eau traitée et les boues.

Les lixiviats sont les jus produits sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation des déchets enfouis. Il est nécessaire de les récolter et de les traiter avant rejet au milieu naturel et de contrôler la qualité de ces derniers pour s'assurer du respect des valeurs de rejets réglementaires (paramètres physico-chimiques).

M. CAIGNEAUX pose la question de savoir si le bioréacteur à membranes est automatisé, et ce

qu'il se passerait en cas de panne.

M. COUTURIER explique que le bioréacteur est bien automatisé. Celui-ci est intégré dans un procédé complexe qui exige une bonne formation du technicien, ce dernier disposant d'une capacité d'intervention rapide sur les automatismes. Le personnel du site a également une bonne connaissance de ce bioréacteur dans un intérêt également économique.

Les eaux de ruissellement sur le site sont contrôlées 1 fois par trimestre par le laboratoire IANESCO.

IBGN : Indice Biologique Général Normalisé

M. Patrice COUTURIER explique ce qu'est l'Indice Biologique Général Normalisé (IBGN) :

l'IBGN est une méthode utilisée en hydrologie afin de déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau. La méthode utilise l'identification des différents insectes d'eau douce tels que les larves, nymphes, etc.

Les années 2021 et 2022 furent des années sèches, ce qui explique les résultats moins bons que les années précédentes.

M. CAIGNEAUX pose la question de la mise en route des torchères en cas d'arrêt du moteur fonctionnant au biogaz.

M. COUTURIER répond que le moteur a une maintenance programmée une fois par an par la Sorégie, ce qui impose sur ces périodes le fonctionnement des torchères.

Intégration paysagère du site et suivi de la post-exploitation

A la page 36 du rapport annuel d'activité 2022, plusieurs photos présentent le réaménagement du site, certaines parties rayurées en rose permettant notamment d'apprécier l'impact visuel du site sur le paysage.

Suivi de la faune

Monsieur BUSSON de la DREAL dit qu'un suivi est fait en partenariat avec la LPO. Actuellement, 60 à 70 espèces sont répertoriées sur le site. C'est une variété importante pour le site.

Suivi des amphibiens

Mme FONTENEAU explique que 3 nouveaux passages ont été réalisés pour les amphibiens sur le site.

Suivi des chiroptères

5 espèces différentes de chauves-souris ont été recensées.

Les données relatives aux études réalisées sur le site sont enregistrées et transmises au Muséum d'histoire naturelle.

Le site du Vigeant mène une démarche de sensibilisation de ses salariés à la biodiversité.

Contrôle des déchets

M.DEBIAIS pose la question du contrôle des matériaux pour évaluer leur recyclabilité une fois arrivés sur le site.

M. COUTURIER répond que SEI a mis en place un contrôle à l'aide d'une fiche d'identification des déchets. Par ailleurs suite à un décret de septembre 2021, une fiche de caractérisation est ajoutée préalablement à la fiche d'identification qui doit être validée lors de l'arrivée sur site.

Tous les véhicules entrants sont automatiquement identifiés, pesés et contrôlés. La vérification de la non-radioactivité du chargement est également effectuée par le portique installé au niveau du pont-bascule.

Tous les résultats (date, heure, n° d'immatriculation, origine, poids, ...) sont automatiquement enregistrés.

Un contrôle visuel associé à de la vidéosurveillance est mis en oeuvre lors du déchargement dans la zone de vidage. Suite à ces contrôles, tout chargement non conforme est refusé et entraîne une procédure de refus.

Le bilan des déchets réceptionnés fait apparaître une baisse du tonnage depuis 2021. La baisse est liée aux actions de prévention et de sensibilisation mais aussi à une diminution de l'activité économique (inflation, guerre en Ukraine, etc).

Valorisation des déchets

Certaines collectivités ont pris de l'avance et trient déjà leurs biodéchets à la source.

Un projet a été évoqué pour transformer la production de méthane en électricité : le biogaz est brûlé et l'énergie dégagée alimente un générateur qui produit de l'électricité, investissement de 2 millions d'euros qui a été reporté suite à la baisse de la matière organique.

M. CAIGNEAUX (Vienne Nature) rappelle que le site devrait accueillir moins de déchets valorisables tels que les emballages mais que c'est encore loin d'être le cas.

Réponse de M. COUTURIER : sur le territoire, concernant les ordures ménagères et les biodéchets, quelques collectivités font encore du porte à porte afin de sensibiliser les citoyens au tri des déchets afin de leur faire prendre conscience que chaque geste compte.

M. CAIGNEAUX pose la question de l'impact sur la prévention pour parvenir à encore moins de déchets, comment séparer les matières au maximum pour les valoriser.

M. COUTURIER dit qu'un projet avec LACTALIS est à l'étude pour mettre en place des unités de combustibles afin de brûler les déchets non recyclés. Ces combustibles solides de récupération (CSR) qui sont issus de la valorisation des déchets représentent un gisement d'énergie, la production de chaleur et d'électricité pouvant servir à chauffer la population. Ce projet reste un investissement très lourd.

M. JARRASSIER, président de la communauté de communes Vienne et Gartempe, intervient sur les points de collecte en expliquant que les situations sont très différentes entre le milieu rural et le milieu urbain. La ville est l'endroit où l'on consomme le plus et où l'on trie le moins. Les points de tri ne sont pas toujours assez nombreux ni adaptés. En milieu rural, on peut déposer ses biodéchets dans un coin du jardin, l'alimentation animale est également une solution pour éviter les biodéchets (poules, cochons, etc).

M. DEBIAIS pose la question de la gestion des cadavres et déchets issus d'animaux et si cela aurait pu donner lieu à un risque d'épidémie.

Réponse de SEI, pas de cas d'épidémie concernant le centre d'enfouissement. La procédure concernant l'enfouissement de cadavres d'animaux contaminés par de l'amiante est maîtrisée. Ce sont des déchets traités à part enfouis à un endroit bien précis du casier.

Intervention de M. GOURMELON sur la sensibilisation auprès des enfants de la commune. SEI et la commune du Vigeant organisent une manifestation pédagogique sur le sujet fin février.

Tout le monde est d'accord pour dire que l'information reste primordiale pour la sensibilisation de nos concitoyens.

DREAL

M. BUSSON rappelle les prérogatives de la DREAL, avec une inspection annuelle minimum pour les installations de stockage de déchets non-dangereux et une visite sur site systématique préalablement à la mise en service d'un casier. Sur les 3 inspections réalisées en 2022 et 2023, aucun écart majeur n'a été relevé.

Les rapports d'inspections des dernières années se trouvent sur le site de <https://georisques.gouv.fr/>

Clôture

La réunion se termine sur ces conseils et Mme la sous-préfète lève la séance.